

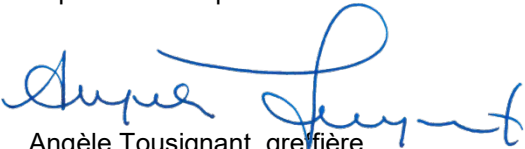
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2021-1144
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement **N° 2021-1144** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- modifier l'article 35 intitulé « USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES, SANS RESTRICTION » afin d'y ajouter à la liste des usages identifiés, l'usage « 4991 – Station de mesure de la qualité de l'air »;
- modifier l'article 68 intitulé « Récréation d'extérieur à faible impact (R-1) » afin d'y ajouter à la liste des usages identifiés, l'usage « 7511 – Centre touristique en général »;
- agrandir la zone « 5023 » dans le quartier de Cadillac vers l'est, à même une partie de la zone « 9029 » pour y inclure une partie du lot 4 593 011 en bordure du rang du Rapide-Sept, sur une distance allant jusqu'à 100 mètres de la limite ouest dudit lot, afin d'y autoriser la construction d'une habitation de faible densité;
- créer la zone « 2167 », à même une partie de la zone « 2062 », pour y inclure des lots de part et d'autre de la section ouest de la rue Tardif Est, ainsi que des lots situés à l'ouest du chemin Dr-Lemay, et ce, afin de permettre la construction d'habitations de moyenne densité;
- créer la grille des spécifications de la nouvelle zone « 2167 » afin d'y définir les usages autorisés, à partir de la grille des spécifications de la zone « 2062 », en y augmentant la hauteur maximale des bâtiments à 12 mètres et en y augmentant le nombre d'étages maximal à 3, en plus d'y autoriser un maximum de 6 logements par bâtiment;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 5045 » située dans le quartier de Granada, en bordure du rang du Lac-Bruyère, afin d'y ajouter l'usage spécifiquement permis « 4710 – Tour de télécommunication »;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 5012 » située dans le quartier de Cléricy, du côté nord du rang du Sommet et de la route d'Aiguebelle, afin d'y autoriser le groupe d'usages « Récréation d'extérieur à faible impact (R-1) ».

Le règlement N° 2021-1144 est entré en vigueur le 27 août 2021 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31^e jour du mois d'août 2021
et publié le 8 septembre 2021



Angèle Tousignant, greffière